



Maine et Loire

## Compte rendu FO DGFIP : Point sur la situation du Maine et Loire, Visio/audio-conférence du 23 mars.

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Mercredi 24 mars 2021,

La direction a convié les organisations syndicales à une conférence visio/audio ce mardi 23 mars à 14h30 pour faire un point sur la situation globale à la DGFIP du Maine et Loire.

### Situation sanitaire :

un 23ème cas de Covid 19 a été recensé à la DDFIP49. Suite à ce cas positif, 6 cas contact sont actuellement à l'isolement.

Suite aux congés du Docteur Bizouarne, c'est le médecin de prévention du Mans qui a pris le relais.

La direction rappelle qu'en cas de symptômes, il est impératif **de rester chez soi et ne pas venir au travail**. Le « travail » (transports, restauration, bureaux communs) est risqué d'infection et de transmission. **Une ASA est, dans ce cas, bien attribuée.**

La direction va rappeler les règles à appliquer très prochainement par différentes voies de communication (Ulysse 49, mail, chefs de service..).

### Campagne IR :

Elle commencera autour du 8 avril. Jeudi après midi, le pôle fiscal va se réunir sur le sujet.

Une étude est en cours pour mesurer les flux d'accueil physique. Un renfort de plusieurs personnes des SIP pour l'accueil téléphonique est prévu.

Suivant l'évolution de la crise sanitaire et l'affluence, M.Derrac n'exclue pas une régulation par un accueil sur RDV.

### Télétravail et Présentiel :

Le taux quotidien de télétravailleurs est toujours d'environ 30 %. Le directeur a confirmé à cette réunion ne pas souhaiter obliger les agents à télé-travailler.

**FO** rappelle que le télétravail doit se faire uniquement sur la base du volontariat.

La direction a également pris l'initiative d'appeler une trentaine de personnes en santé fragile, et donc totalement isolée depuis des mois.

**Un groupe de travail** avec les syndicats et les encadrants va bientôt être fixé.

### Signalétique :

La commande de la signalétique indiquant les horaires a été effectuée et sera installée dès réception, suivant la disponibilité du service BIL.

### Renouvellement des masques :

La direction s'était engagée lors de notre dernière audio-conférence à relancer la préfecture. Chose faite, mais à ce jour restée sans réponse écrite.

M.Derrac précise ensuite **qu'oralement la préfecture l'a rassuré sur le stock disponible.**

## Rupture conventionnelle :

À ce jour, 7 demandes de rupture conventionnelle ont été déposées :  
- 2 (bientôt 3) ont été signées , 2 refusées ou abandonnées et 2 sont en cours  
- Le délai d'instruction de ces demandes avoisine les 3 voire 4 mois.

## Ménage approfondi :

Le ménage approfondi n'étant pas toujours effectué dans les règles de l'art (points de contacts) en cette période de crise sanitaire, **Force Ouvrière** a demandé à la direction d'être particulièrement attentive à ce problème.

La direction indique que sans remontées dans les cahiers de liaisons, il lui est difficile de contraindre la société de nettoyage. La direction ne peut s'appuyer sur des faits concrets pour les obliger à respecter le contrat.

## Fonds de solidarité et Fraude Fiscale :

Suite à l'article paru dans le « canard enchaîné » sur le fonds de solidarité indiquant plus d'un milliard de fraude, **Force Ouvrière** a demandé si une évaluation avait été faite au niveau départemental.

La direction a répondu par la négative et ne semblerait pas « trop concerné ».

Cela paraît étonnant au vu de la baisse très conséquente du nombre de dossiers entre fin 2020 et début 2021.

L'activation de filtres a permis de stopper une grande partie de cette fraude.

Deux contractuels ont été recrutés en soutien des SIE pour une période totale d'environ de six mois.

**FO** reste vigilant sur la surcharge de travail induite par le FDS.

## Déontologie :

M Derrac a indiqué qu'il communiquera très prochainement sur le sujet.

## Agenda :

Deux visio/audio conférences les 7 et 22 avril.  
CHS CT le 12 avril.  
CTL le 15 avril.

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à **FO** !

**BULLETIN D'ADHESION**

**FO**  
DGFIP

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
N° DGI ou N° AGORA : \_\_\_\_\_ ADRESSE MÊL : \_\_\_\_\_  
GRADE : \_\_\_\_\_ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_ %  
AFFECTATION : \_\_\_\_\_  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à Romuald Wiart Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers

## Les milliards du fonds de solidarité étaient distribués sans compter

Après six mois d'abus, Bercy multiplie les contrôles, et les délais s'allongent...



« Mais il n'est pas aussi puissant pour gérer les demandes de centaines de milliers d'entreprises. En plus, il est difficile de contrôler ceux d'autres entreprises, DGFIP pour le recouvrement des dettes fiscales, etc. »  
« Les derniers services de l'État, notre informatique a été en route très vite sur ce point. »  
« La ligne est en court-circuit. En février, il a annoncé le recouvrement de 250 contractuels pour accélérer le traitement des dossiers. En septembre avec l'AMF de top, cher cette aide sans toucher le fonds ? »  
Hervé Maréchal

**ES AIDES** distribuées par milliards aux petites et moyennes entreprises... et des fonds par dizaines de millions d'euros. Puis, quelques jours après l'annonce de la distribution de fonds de solidarité, le gouvernement a décidé de renouer les liens. Depuis décembre, en soutien distribué aux PME en difficulté fait l'objet de contrôles de plus en plus rigoureux : leur nombre, ces derniers semaines, a été multiplié par près de 10. Mais cette vigilance accrue, soulève un problème de l'Informatique de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP), provoque des retards de paiement qui inquiètent les bénéficiaires. Parce qu'en plus ils sont pressés ?

À la fin février, 15 % des dossiers étaient toujours en attente. Du 1er au 15 mars de Bruno Le Maire, les formations de demande du mois de janvier n'ont été mis en ligne que le 24 février. Les aides, même le ministre, seront versées dans un délai « de quelques jours à quelques semaines. Peut-être quelques semaines, donc. De quoi donner les centaines de milliers d'entreprises qui ne survivent que grâce à cette somme.

**Panique à bord**  
Créé en mars 2020, lors du premier confinement, le fonds était, à l'origine, destiné aux petites entreprises et aux indépendants. Il a depuis, été élargi aux petites moyennes entreprises (commerce, restauration, tourisme, culture). Son montant maximal, dans le même temps, est passé de 1 500 à 2 000 000 euros par mois. Deux millions d'entreprises ont pu bénéficier de ce fonds à ce jour. Mais, depuis que le régime a pris de l'ampleur, il distribue actuellement 4,5 milliards par mois. Au début, le fonds fonctionnait en mode libre : « C'est jusqu'à la fin de l'année », raconte une syndicaliste de la

DGFIP. Il fallait soutenir à tout prix, pour éviter un désastre économique. Nous étions en à tout. » A votre bon plaisir. Il y a eu un effet d'annonce, grâce à une absence complète de contrôle, « précise l'un de nos collègues, qui estime que « de 30 à 40 % des fonds ont été accordés à tort » par nos centres des impôts.

Il faut dire que les demandes étaient traitées automatiquement – et sans trois jours en moyenne – par cinq algorithmes. Il suffisait, notamment, que le chiffre d'affaires 2019 du demandeur, son numéro d'entreprise (SIRET) et son secteur d'activité correspondent à ceux enregistrés dans les ordinateurs de la DGFIP pour que l'aide soit accordée en trois ou quatre jours, sans la moindre vérification humaine ! Simple comme un clic.

Pas étonnant, dès lors, que les fraudes se soient multipliées (lire l'encadré). À la fin du mois de juillet, la DGFIP constituait un échantillon de 92 000 entreprises suspectes. Sur place : plus d'un tiers avait fraudé, pour un montant de 4,4 milliards, selon Hervé. Seuls 4 millions ont été récupérés... Normalement, après cette

syndicaliste : « Déclencher une procédure contre plusieurs dizaines de milliers de petits boîtes demande beaucoup de travail. Pour travailler pour récupérer, en moyenne, 1 200 euros par entreprise. »

Selon une note interne de la DGFIP datée du 6 février, « jusqu'en octobre, moins de 5 % des demandes étaient transmises aux services pour contrôle ». Ce mois-ci, cependant, le rythme des vérifications a été accéléré, et, en décembre, plus du quart des dossiers en cours va être traité. Tout cela allonge les délais : au niveau national, à la fin février, seulement 60 % des dossiers de décembre avaient été traités.

**Informatique nerveuse**  
A ces travaux s'ajoutent des bugs récurrents de l'informatique de Bercy. « Pour interroger les données du fonds de solidarité, explore un informaticien d'un centre régional des impôts, la DGFIP s'est appuyée sur le logiciel B2-Connect, qui permet habituellement aux contribuables d'entrer en contact avec l'administration fi-

**Escrocs et profiteurs**  
A FAIBLESSE des contribuables à l'attribution du fonds de solidarité à un mois de l'ouverture des virements, chez les petits malins comme chez les vrais fraudeurs. Certains dirigeants ont notamment réouvert leur boîte en novembre pour bénéficier de la manne.

D'autres, selon Bruno Le Maire, ont envoyé « jusqu'à une douzaine de demandes pour la même société ». Sans compter ceux qui changent d'un mois à l'autre de données d'identité – de la livraison à la restauration rapide, par exemple – pour profiter d'une aide accrue. A quel prix ? L'auto-entrepreneur qui déclare, en revenu mensuel, son chiffre d'affaires de France, histoire de gagner son indemnisation.

Parmi les simples opportunistes, un cas de figure récurrent : ces fraudeurs qui réalisent, en vente à emporter, un chiffre d'affaires supérieur à celui d'un restaurant. Double blague : le bénéficiaire du fonds est, économiquement, plus qu'il ne s'est vu à ne pas déclarer au fisc le chiffre de la vente à emporter.